

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [5]

Artikel: Initiative "Droits égaux pour les hommes et les femmes" : où en sommes-nous ?

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Initiative « Droits égaux pour les hommes et femmes »

SUISSE

Où en sommes-nous ?

Depuis la dernière séance du comité, un groupe de travail a analysé en détail le Message du Conseil fédéral.

Au cours d'une séance le 31 mars, M. Moser, du Département fédéral de justice et auteur du Message, a indiqué le calendrier suivant :

- 14-15 avril, à Olten, première séance de la Commission du Conseil national (présidée par Mme Fugé, de Soleure); une deuxième séance est prévue pour le mois de mai. Le comité d'initiative prend contact avec chacun des membres de cette commission.
- Session de juin : discussion au Conseil national.
- Session de septembre : discussion au Conseil des Etats.
- En décembre, la question devrait être tranchée par les Chambres.
- Votation populaire prévue pour la deuxième moitié de 1981.

Entre temps paraîtra un rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines sur les inégalités entre hommes et femmes.

Au cours de la séance avec M. Moser, deux points ont été discutés, qui seront sans doute soulevés aux Chambres :

- application du principe de l'égalité de salaire aussi bien dans les relations entre particuliers qu'avec l'Etat : M. Moser est catégorique, le principe s'applique dans les deux cas et le Conseil fédéral le dira devant les Chambres ;
- délai d'application : la suppression de la clause du délai dans le contreprojet ne signifie pas qu'on cherchera à étouffer la question ; M. Moser a exposé les raisons de cette suppression. Un autre moyen de pression existe : le contreprojet pourrait être complété par un amendement qui chargerait par exemple la Commission fédérale pour les questions féminines de faire des rapports périodiques sur les progrès dans la voie de l'égalité de droits. Une motion dans ce sens sera-t-elle déposée lors de la discussion aux Chambres ?

Contrairement aux bruits qui ont couru, il est clair que le comité d'initiative ne pourra prendre aucune décision sur un retrait éventuel de l'initiative en faveur du contreprojet avant de savoir quel contreprojet sortira des débats parlementaires.

Perle Bugnion-Secretan
membre du comité d'initiative

Vers la création de IN

Une communauté d'action pour défendre les principes de l'Initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Son but : réunir le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes pour défendre et propager les principes de l'initiative et financer la campagne en vue de faire approuver par le peuple et inscrire dans la constitution les principes suivants :

- l'égalité juridique entre les sexes,
- l'égalité des droits et des devoirs dans la famille,
- l'égalité des salaires pour un travail égal ou de valeur égale,
- l'égalité de chances dans la formation, l'accès à l'emploi et l'exercice dans la profession.

1971 *Le suffrage féminin est accordé aux femmes suisses sur le plan fédéral.*

1976 *L'initiative sur l'égalité des droits est déposée à la Chancellerie fédérale.*

1981 *L'égalité des droits, l'égalité des salaires sont inscrites dans la constitution ?*

Pour que cela se réalise, participez à la Fondation de la communauté d'action IN en remplissant le bulletin ci-dessous

Bulletin à envoyer :

J. Berenstein, 36, avenue Krieg, 1208 Genève

- ☐ Je désire devenir membre fondateur de IN (cotisation Fr. 10.- à 15.-)
- ☐ Je vous prie de m'envoyer de la documentation

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

No Postal : _____

Date : _____

Signature : _____



HÔPITAL DE LA TOUR ET PAVILLON GOURGAS



Filiale de
La Société des Hôpitaux
Humana

3, av. J.-D. Maillard CH-1217 MEYRIN
Tél. 022 82 55 44